



Les mille sources de la Colère

Octobre 2017

N° 102

Salaires dans la Fonction publique : Austérité à tous les étages

L'heure est à la poursuite de la mobilisation !

La délégation CGT réaffirme :

- Que l'augmentation de la valeur du point est le seul moyen de garantir une évolution positive de pouvoir d'achat pour tous les personnels, a fortiori dans un contexte marqué par les conséquences de 6 années consécutives de gel de la valeur du point ;
- Que la suppression du jour de carence pour la minorité de salariés du privé qui le subit est le meilleur moyen d'assurer l'équité public/privé ;
- Que l'augmentation de la CSG n'est pas une bonne solution pour le financement de la protection sociale ;
- Que le service public et l'emploi public sont une richesse pour le pays.

Force est de constater que le gouvernement fait le choix délibéré de ne pas apporter de réponses aux exigences revendicatives exprimées le 10 octobre : refus de toute mesure sur le point d'indice à ce stade ; confirmation des 120 000 suppressions d'emplois annoncées dans la Fonction publique ; confirmation de l'instauration du jour de carence ; stricte compensation de la hausse de la CSG.

S'ajoute à ces éléments, la décision gouvernementale de report d'un an des mesures PPCR.

La CGT, non signataire du projet de protocole PPCR dénonce les conséquences négatives de ce report pour le pouvoir d'achat des agents.

Sur la CSG, si la vigilance syndicale semble avoir permis d'éviter des pertes pour les personnels jusqu'en 2019, la CGT souligne que les modalités constituent les garanties minimales dues aux agents dans le cadre de l'application de l'augmentation de la CSG imposée par le gouvernement. La CGT insiste sur les incertitudes quant à la pérennité du dispositif de compensation après 2019.

Enfin Gérald DARMANIN a annoncé pour début 2018 le lancement d'un chantier sur le « mode de calcul des rémunérations » en indiquant que serait privilégié dans ce cadre le développement des systèmes de rémunération individualisée « au mérite », au détriment des mesures générales. La CGT a indiqué qu'elle n'est en aucun cas demandeuse en la matière et que toute remise en cause des fondements de la Fonction publique de carrière constituerait pour elle un casus belli.

Pour la CGT Fonction publique, le gouvernement choisit la logique de l'affrontement en écartant les légitimes revendications des personnels massivement exprimées le 10 octobre. La CGT alerte ceux-ci sur l'obstination gouvernementale concernant le gel de la valeur du point d'indice. L'heure est clairement à la poursuite de la mobilisation la plus unitaire possible. La CGT relève que les organisations syndicales sont toutes sorties insatisfaites de la réunion au ministère.

Notre organisation œuvrera au prolongement unitaire de la journée

NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI

La vague de dématérialisation continue vers les agents puisque il est désormais possible de récupérer directement ses fiches de paye sur un serveur national. De prime-abord, qui s'en plaindrait, vu le temps que prenaient les documents papier pour arriver jusqu'à leurs destinataires ?

En la matière, qui sait que la remise du document en même temps que le versement du salaire est une obligation légale ?

Impossible de croire que la DGFIP ne soit pas au courant. Et, sous ses aspects modernes et innovants, la nouvelle procédure présentée à grand coup d'affichage et d'envois de mails est toute autant illégale. Comme la Loi le précise, l'employeur est tenu de remettre sa fiche de paie « papier » au salarié, sauf accord écrit de sa part.

On va dire qu'on chipote... Mais c'est oublier encore une fois que nous ne faisons pas les lois. Nous y sommes contraints avec rigueur et la méconnaissance des textes n'est jamais une excuse valable quand l'administration nous met en défaut. En tant que syndicat, le moindre faux pas coûte très cher et on a un peu de mal à comprendre la géométrie variable quand il s'agit de les appliquer.

La DGFIP, elle, s'en affranchit sans sourciller. Et ce n'est pas la première fois qu'elle agit de la sorte. Il faut être puissant pour contester en justice, et surtout patient...

On peut légitimement s'en offusquer, sauf que, désormais, l'illégalité entre dans la Loi. Parmi les fameuses ordonnances sur le code du travail, il est prévu qu'un employeur verra les indemnités à verser au salarié licencié plafonnées, même en cas de procédure abusive ou illégale. Donc, si on ne respecte pas la Loi, on est protégé. Le monde de demain est formidable !

LE CONCEPT D'ECONOMIE GAGNE LA COMMUNICATION

Vous ne le savez pas ? Vous ne l'avez pas lu ? Normal ! Tandis que certains courent après les performances sportives, d'autres courent après les informations locales.

Depuis le 13 septembre dernier, les coureurs font la une d'Ulysse 19 alors que la DDFIP est en pleine mutation : disparition du service de l'enregistrement de Brive, disparition des CDIF*, création du PELP*, du PTGC* et du SPFE*.

Après la campagne de suppressions des clefs et des imprimantes, la DDFIP 19 est aussi économe en matière de communication !

* acronymes : voir Ulysse 19 !

CHS CT : LE GRAND GASPILLAGE

Que se passe-t-il ?

Le 02/10/2017 à la cité administrative les collègues du 7ème étage ont recueilli le formateur toulousain du stage « gestes et postures ».

Il errait dans les couloirs à la recherche de sa salle de formation et de ses hypothétiques stagiaires.

Quelle ne fut pas sa surprise en découvrant une salle comble de2 personnes !

Alors qu'aucun interlocuteur n'était joignable, heureusement, tout ce petit monde a été pris en charge par des collègues bienveillants.

A l'heure des économies, on peut s'interroger sur la nécessité de maintenir un tel stage !!

BILLET D'HUMOUR : LA NONNE ET LA CGT

Si tout le monde avait leur humour !

Voici deux lettres, toutes deux authentiques

L'une a été écrite par Sœur M., moniale visitandine à Nantes. L'autre, la réponse, est signée par Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT.

Lettre adressée par Sœur M. à la CGT.

Madame, Monsieur,

Religieuse cloîtrée au monastère de la Visitation de Nantes, je suis sortie, cependant, le 19 juin, pour un examen médical. Vous organisiez une manifestation. Je tiens à vous féliciter pour l'esprit bon enfant qui y régnait. D'autant qu'un jeune membre de votre syndicat m'y a fait participer ! En effet, à mon insu, il a collé par-dessus, sur mon voile, l'autocollant de la CGT après m'avoir fait signe par une légère tape dans le dos pour m'indiquer le chemin. C'est donc en faisant de la publicité pour votre manifestation que j'ai effectué mon trajet.

La plaisanterie ne me fut révélée qu'à mon retour au monastère. En communauté, le soir, nous avons ri de bon cœur pour cette anecdote inédite dans les annales de la Visitation de Nantes.

Je me suis permis de retraduire les initiales de votre syndicat (CGT = Christ, Gloire à Toi).

Que voulez-vous, on ne se refait pas. Merci encore pour la joie partagée. Je prie pour vous.

Au revoir, peut-être, à l'occasion d'une autre manifestation.

Sœur M

Réponse du Secrétaire général de la CGT

Ma Sœur,

Je suis persuadé que notre jeune camarade, celui qui vous a indiqué le chemin, avait lu dans vos yeux l'humanité pure et joyeuse que nous avons retrouvée dans chacune des lignes de votre lettre.

Sans nul doute il s'est agi d'un geste inspiré, avec la conviction que cette pointe d'humour « bon enfant » serait vécue comme l'expression d'une complicité éphémère et pourtant profonde.

Je vous pardonne volontiers votre interprétation originale du sigle de notre confédération, car nous ne pouvons avoir que de la considération pour un charpentier qui a révolutionné le monde.

Avec tous mes sentiments fraternels et chaleureux.

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT